



**Odomètre TRUMETER type Standard Monoroue
(Précision ordinaire)**

La présente décision est établie en application du décret n° 88-682 du 6 mai 1988, modifié par le décret n° 96-441 du 22 mai 1996, relatif au contrôle des instruments de mesure, et du décret n° 72-388 du 4 mai 1972 réglementant la catégorie d'instruments de mesure : instruments mesureurs de longueur.

FABRICANT :

TRUMETER Company Ltd, Milltown Street, Radcliffe, Manchester M26 1NX (ROYAUME UNI).

DEMANDEUR :

SAELEN S.A., rue Pic au Vent, B.P.359 -CRT, 59813 LESQUIN CEDEX (FRANCE).

OBJET :

La présente décision renouvelle la décision n° 88.1.01.221.1.4 du 26 décembre 1988 (1).

CARACTERISTIQUES :

Les caractéristiques de ce modèle sont identiques à celles du modèle approuvé par la décision précitée.

INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :

Les inscriptions réglementaires sont inchangées à l'exception du numéro et de la date de la décision d'approbation de modèle qui sont remplacés par ceux figurant dans le titre de la présente décision, et de la mention INTERDIT POUR TOUTE TRANSACTION ajoutée sur la plaque d'identification.

VALIDITE :

La présente décision a une validité de dix ans à compter de la date figurant dans son titre.

Pour le secrétaire d'Etat et par délégation,
par empêchement du directeur de l'action régionale
et de la petite et moyenne industrie,
l'ingénieur en chef des mines

J.-F. MAGANA

(1) Revue de Métrologie, janvier 1989, page 24